

BAREME HONORAIRES TRANSACTIONS
Barème N°3 (A compter de janvier 2026)

HORS COMMERCES, ENTREPRISES,

Secteurs géographiques concernés par ce barème :

- **La Mayenne**
- **La Charente Maritime**
 - **Le Cher**
- **La Loire Atlantique**

Taux ou forfait à ne jamais dépasser
Les tranches ne sont pas cumulatives

Valeur du bien	Montant des Honoraires (€ TTC)
Forfait pour tout prix de vente ≤ 100 000 €	5400 €
Prix de vente de 100 001 € à 125 000 €	5,40 %
Prix de vente de 125 001 € à 150 000 €	5.10 %
Prix de vente de 150 001 € à 175 000 €	4.80 %
Prix de vente de 175 001 € à 200 000 €	4,50 %
Prix de vente de 200 001 € à 400 000 €	4,40 %
Prix de vente de 400 001 € à 500 000 €	4.10 %
Prix de vente de 500 001 € à 600 000 €	3.90 %
Prix de vente de 600 001 € à infini	3,60 %

Les honoraires sont généralement à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire dès la prise de mandat

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente et conformément à la politique commerciale du Réseau Noovimo.

Pour les biens dont le prix est inférieur ou égal à 100 000 €, les honoraires sont volontairement forfaitisés afin de garantir une rémunération cohérente avec le temps, la technicité et les obligations réglementaires liées à la mission de l'agent.